

MAIRIE DE BARBERAZ

Affichage le 22/09/2008

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 septembre 2008**

Le Conseil Municipal de Barberaz s'est réuni le 8 septembre sous la présidence de Monsieur DUBONNET David, Maire.

Étaient présents : MM. DUBONNET D. – EYMARD R. - GIANNELLONI JL. – C. CORSINI - ANGLADE J. - BOHORQUEZ M. – COTTIN X. - MERLOZ C. – BRULFERT G. - DELBOS P. – Mmes PARENDEL B. –GRENECHE MH. - BLOCHET-CARPE A. – GUILLERMIN M. — BRINGOUD M. – DAVID D. - ALLEMOZ M. - GIRERD-POTIN MH. - GELLOZ M.- – D. GODDARD – F. VIVET – D. DIVERCHY – P. LABIOD – M. DEGANIS formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : A. VELLARD et C. BLANC qui ont donné respectivement procuration à M. DEGANIS et B. PARENDEL

Absent : M. ROUGE (M. Rouge a été compté comme présent à partir de la délibération « Chambéry métropole »)

Guillaume BRULFERT a été élu secrétaire de séance.

Approbation des procès verbaux de la séance du 10 juillet 2008. Les procès verbaux sont approuvés à l'unanimité.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION AGIRH CAP EMPLOI

Afin de mettre en œuvre une politique active en faveur de l'emploi des personnes handicapées, Bernadette Parendel propose d'approuver la signature d'une convention de partenariat avec l'association AGIRH (Association de Gestion pour l'Insertion et le Reclassement des Personnes Handicapées).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la signature d'une convention avec l'association A.G.I.R.H.

GRATIFICATION A UN STAGIAIRE

Bernadette Parendel informe le Conseil Municipal que Monsieur Nicolas Bobier, élève en Master « systèmes territoriaux, développement durable et aide à la décision » a réalisé un stage du 12 mai au 18 juillet 2008 au sein des services municipaux.

Pendant la durée de son stage, M. Bobier a produit des documents de synthèse concernant notamment l'opération d'aménagement du Centre Bourg et l'élaboration du PLU.

Considérant :

- la durée de ce stage,

- la qualité des documents de synthèse élaborés par M. Bobier,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'octroi d'une gratification de 600 € à M. Bobier.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Bernadette Parendel informe le Conseil Municipal qu'il appartient à chaque commune de désigner un correspondant « Défense » parmi les membres du Conseil Municipal.

Les correspondants « Défense » remplissent en premier lieu une mission d'information et de sensibilisation des administrés de leur Commune aux questions de défense des autorités civiles et militaires du Département et de la Région.

Bernadette Parendel propose de désigner Monsieur Christophe MERLOZ comme correspondant « Défense » de la Commune.

Danièle Goddard précise qu'elle souhaite également poser sa candidature.

La mise au vote donne le résultat suivant :

- Danièle Goddard : 6 voix
- Christophe Merloz : 20 voix

Christophe Merloz est donc désigné comme correspondant Défense.

CREDITS SCOLAIRES 2008/2009

Jérôme Anglade rappelle que chaque année le Conseil Municipal délibère pour déterminer le montant des crédits alloués aux écoles pour l'année scolaire à venir.

Suite à l'examen de ce point par la Commission Scolaire lors de sa réunion du 27/08/08, Jérôme Anglade propose :

⇒ d'augmenter de 25% les crédits alloués pour les frais de transport compte tenu de la hausse du coût de cette prestation pour les écoles liée à celle du carburant.

⇒ de modifier le mode de prise en charge des crédits concernant l'entretien des photocopieurs : jusqu'alors les factures de contrat d'entretien étaient réglées par les coopératives scolaires et donnaient lieu au paiement d'une subvention d'entretien par la commune. Afin de simplifier la gestion de ces crédits pour les écoles, il est proposé que la commune prenne directement en charge les factures dans la limite du contingent de photocopies fixé par élève.

⇒ de reconduire les autres allocations de crédits.

Jérôme Anglade précise qu'il a demandé aux Directeurs de faire un état de leur besoin afin de réajuster au mieux les allocations scolaires à l'avenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'octroi de crédits proposés.

DEMANDE DE CREDITS EXCEPTIONNELS POUR L'ACQUISITION D'OUVRAGES A L'ECOLE ELEMENTAIRE CONCORDE

Suite à la demande de la Directrice de l'école élémentaire Concorde, Jérôme Anglade propose une augmentation exceptionnelle de l'allocation scolaire octroyée à l'école à hauteur de 420 € pour l'acquisition d'ouvrages de lecture (3 jeux de livres d'anglais).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'octroi des crédits exceptionnels demandés pour l'école élémentaire Concorde.

RAPPORT D'ACTIVITES 2007 DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA SAVOIE

Conformément à la législation sur la transparence des services publics et à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente le rapport d'activités 2007 du Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie.

Ce document est tenu à disposition du public en Mairie.

RAPPORT GENERAL D'ACTIVITES 2007 DE CHAMBERY METROPOLE

Conformément à la législation sur la transparence des services publics et à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Locales, le Maire présente le rapport général 2007 de Chambéry Métropole.

Conformément aux articles D2224-3 et D2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement est également présenté au Conseil Municipal.

Ce document est tenu à disposition du public.

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DE CHAMBERY METROPOLE – RENOUELEMENT DES MEMBRES ELUS

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Consultative des Services Publics Locaux de Chambéry métropole (CCSPL ou « commission des usagers ») est une instance consultative créée par la communauté d'agglomération en novembre 2002.

Le Maire propose de désigner Monsieur Christophe MERLOZ, qui connaît bien cette instance pour y avoir déjà siégé, comme représentant élu de Barberaz à la CCSPL.

Danièle Goddard précise qu'elle souhaite également présenter sa candidature pour représenter la Commune.

La mise au vote donne le résultat suivant :

- 6 voix pour Danièle Goddard
- 21 voix pour Christophe Merloz

Monsieur Christophe Merloz est donc désigné comme représentant élu de Barberaz à la CCSPL

CONSTRUCTION ET EXPLOITATION D'UN ABATTOIR – REVISION DES STATUTS DE CHAMBERY METROPOLE – CREATION D'UN SYNDICAT MIXTE

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil communautaire de Chambéry métropole a approuvé, lors de sa séance du 23 juillet 2008, une modification des compétences de la communauté d'agglomération portant sur une prise de compétence "construction et gestion du nouvel abattoir de Chambéry".

L'actuel abattoir de Chambéry appartient à la ville de Chambéry et est exploité par la société technique d'abattage de Chambéry (STAC) dans le cadre d'un contrat d'affermage.

Devant la nécessité d'engager des travaux de mise aux normes pour la poursuite de l'activité de l'abattoir, le Conseil communautaire du 20 décembre 2007, après avis du Bureau, avait décidé que la participation financière de Chambéry métropole aux travaux de mise aux normes de l'abattoir pour en

permettre la poursuite de l'exploitation jusqu'à la mise en service du nouvel abattoir, constituait une action de développement économique d'intérêt communautaire et avait accepté de contribuer au financement de ces travaux en versant une participation égale à 20% du coût HT sous réserve d'une participation identique des organisations professionnelles et d'une participation de 60% du Département de la Savoie.

Pour autant, la vétusté de certains matériels et des locaux, également disproportionnés par rapport au tonnage actuel (5 000 tonnes pour une capacité de 30 000) ne permet pas de revenir à une situation satisfaisante.

Le montage juridique et financier qui est proposé, tant pour la mise en œuvre et le fonctionnement du futur abattoir, repose sur la création d'un syndicat mixte qui serait constitué entre le Département et Chambéry métropole, et une délégation de service public qui comprendrait le financement du matériel et l'exploitation de l'équipement d'abattage.

Le financement de cet ouvrage incomberait au syndicat mixte à créer, sauf pour le matériel qui sera à la charge du futur gestionnaire délégataire.

Le Département de la Savoie a d'ores et déjà délibéré favorablement sur le principe de la mise en place d'un syndicat mixte avec Chambéry métropole pour la construction d'un nouvel abattoir à Chambéry sur la base d'une répartition de la prise en charge des dépenses 75% / 25%.

Dans un premier temps, Chambéry métropole doit se doter de la compétence "construction et exploitation du nouvel abattoir de Chambéry" en indiquant sa volonté de la transférer à un syndicat mixte dont elle sera membre avec le Département.

Les communes membres ont trois mois pour se prononcer sur cette extension de compétences à la majorité qualifiée, c'est-à-dire 2/3 des communes représentant la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les 2/3 de la population.

A l'issue de cette phase de consultation des communes, et si la majorité qualifiée est atteinte, le Préfet sera en mesure de modifier les statuts de Chambéry métropole et de constituer le syndicat mixte, ce qui pourrait donc être fait avant la fin de l'année 2008 et qui permettrait à cette nouvelle structure juridique de lancer sans tarder le concours de maître d'œuvre pour la construction de ce bâtiment.

Le Conseil Municipal par 4 abstentions (M. Deganis, A. Vellard, P. Labiod, F. Vivet) et 23 voix pour approuve la prise de compétence « construction et gestion du nouvel abattoir de Chambéry" par Chambéry métropole dans les conditions décrites ci-dessus.

ABATTEMENT SPECIAL DE LA VALEUR LOCATIVE DE L'HABITATION PRINCIPALE DES PERSONNES HANDICAPEES OU INVALIDES

Christian Corsini précise au Conseil Municipal que l'article 1411 II 3 bis du code général des impôts permet d'instituer un abattement de 10 % qui s'applique sur la valeur locative de l'habitation principale des personnes handicapées ou invalides.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instituer cet abattement.

RECONDUCTION DE CERTAINS TARIFS AU 01/10/2008

Jean Luc Giannelloni informe le Conseil Municipal qu'une réflexion d'ensemble sera prochainement engagée concernant les différents tarifs votés par le Conseil Municipal.

Dans l'attente de l'aboutissement de cette réflexion, il propose de reconduire les tarifs dont la période d'application arrive à échéance au 30/09/08, à savoir :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les reconductions des tarifs proposées.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE « LES ARCHERS DE BARBERAZ »

Jean-Luc Giannelloni informe le Conseil Municipal que suite au classement d'un jeune archer de l'association des Archers de Barberaz parmi les meilleurs nationaux de sa catégorie, l'association sollicite la Commune pour une subvention exceptionnelle afin de participer aux frais de déplacement de ce jeune au Championnat de France qui s'est déroulé les 28 et 29/07/08 à RIOM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 131 € à l'association des Archers de Barberaz correspondant aux frais d'essence, de péage et d'inscription.

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Jean-Luc Giannelloni propose d'approuver la modification d'inscriptions budgétaires suivantes :

Opération 18 : Maison du stade

La réalisation de travaux de réfection dans l'appartement communal par des entreprises plutôt qu'en régie rend nécessaire un transfert de crédit à hauteur de 5 000 € de l'opération « travaux en régie » à l'opération « maison du stade ».

Opération 60 : Terrain multisports

La mise en place d'un filet sur la partie supérieure de l'équipement s'est avérée nécessaire suite aux nombreux désagréments causés par l'échappée des ballons chez les riverains ou dans les cultures des jardins familiaux.

Cette dépense n'avait pas été prévue sur l'opération et nécessite une augmentation de crédits à hauteur de 2 000 €.

Ces crédits pourront être prélevés sur l'opération « terrain stade ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 5 abstentions (D. Diverchy, D. Goddard, M. Deganis, F. Vivet et A. Vellard) et 22 voix pour, adopte la décision modificative n° 1.

REFECTION D'ENROBE CHEMIN DU SOUS BOIS – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC CHAMBERY METROPOLE

Manuel Bohorquez précise que dans le cadre de ses compétences au titre des voiries d'intérêt communautaire, la communauté d'agglomération va réaliser les travaux suivants :

- aménagement du carrefour rue du 8.5.1945/rue Centrale,
- mise en place d'un plateau surélevé au carrefour « Parpillette/Mont St Michel ».

A l'occasion de cet aménagement, la Commune de Barberaz pourrait réaliser des travaux de réfection d'enrobé chemin du Sous Bois.

Afin de mener à bien cette opération de façon cohérente, Manuel Bohorquez propose de déléguer à Chambéry métropole ces travaux de réfection d'enrobé conformément à la convention ci-jointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Chambéry métropole par la réalisation de travaux de réfection d'enrobé chemin du Sous Bois.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Affaires scolaires

- Le Maire informe le Conseil Municipal de la décision de l'Académie de maintenir la classe de l'école élémentaire Albanne dont la suppression avait été évoquée en juin.
- Danièle Goddard s'étonne du renouvellement du contrat d'entretien des locaux des écoles élémentaires avec la même entreprise qu'auparavant. Jérôme Anglade souligne que les directeurs d'écoles ont trouvé que la prestation de nettoyage était plus tôt supérieure par rapport aux années précédentes.

Le Maire précise que la commune restera vigilante quant à l'exécution de ce contrat.

Danièle Goddard souligne que la possibilité de prendre cette tâche en régie devrait également être étudiée.

➤ Administration générale

Le Maire informe des mouvements de personnel au sein des services municipaux. Suite à leur recrutement par d'autres collectivités, Mme Patricia Bodineau (service Bibliothèque) et Melle Magali Jacquemier (service administratif) quitteront les services de la mairie respectivement mi-octobre et mi-novembre.

➤ Animations

- Vide grenier

Le vide grenier a eu lieu le 07/09/2008. A. Carpe tient à souligner la mobilisation des associations, notamment TLC et le Tennis Club.

- Forum des associations

Le 14/09/2008 de 9H30 à 18H

- Journées du Patrimoine

Le 20/09/2008, visite de l'Eglise de Barberaz et exposition de la mappe sarde en Mairie.

➤ Affaires sociales

Bernadette Parendel informe de la prochaine réunion du CCAS le 01/10/2008.

➤ Aquarelles

Florence Vivet interroge le Maire quant au résultat de la vente aux enchères des cinq aquarelles représentant Barberaz dont le Conseil Municipal avait été informé lors de la réunion du 09/06/2008.

Le Maire indique qu'un particulier a fait une offre supérieure à celle de la Commune et s'est donc rendu acquéreur de ces aquarelles. Il précise qu'il a entrepris des démarches auprès de l'étude chargée de la vente afin que celle-ci se rapproche de l'acquéreur pour savoir dans quelle mesure ce dernier pourrait prêter ces œuvres à la Commune.